

Durée des cours interentreprises Employée/Employé de commerce (CFC) de la branche de formation et d'examens Services et administration (S&A)

1. Bases prévues par l'ordonnance sur la formation et le plan de formation

	Formation initiale en entreprise (FIEn)	Formation initiale en école (FIEc)
Ordonnance sur la formation	8 à 16 jours au maximum	4 à 8 jours au maximum
Plan de formation	Services et administration (S&A)	
Variante 1	8 jours	8 jours
Variante 2	10 jours	
Variante 3	12 jours	
Variante 4	14 jours	

2. Règlement d'organisation de la CIFIC Suisse pour les cours interentreprises (du 17 août 2017)

Art. 6 Programme des cours, durée et période

¹ Le programme des cours de la formation initiale en entreprise fait partie intégrante du présent règlement d'organisation et fait office de programme cadre. Il règle la partie obligatoire des CI. Cette dernière comporte au total 10 jours de cours à 8 heures, soit **8 jours en présentiel** et **2 jours d'apprentissage autonome encadré** (apprentissage hybride)¹.

² Les groupes d'entreprises ou les régions (linguistiques) ont la possibilité d'offrir des **jours supplémentaires**. Les programmes des cours destinés aux groupes d'entreprises et valables pour toute la Suisse ainsi que les programmes détaillés établis par les commissions des cours conformément à l'art. 3, al. 3, let. a, du présent règlement d'organisation sont déterminants. Ces programmes doivent être approuvés par la CIFIC Suisse. Les programmes détaillés des commissions des cours, qui comprennent plus de 8 jours de cours présentiels, doivent être approuvés au préalable par l'autorité cantonale compétente.

Art. 7 Formation initiale en école

¹ Les dispositions et compétences prévues pour les cours de la formation initiale en entreprise s'appliquent également aux CI de la formation initiale en école.

² Le programme des cours de la formation initiale en école fait partie intégrante du présent règlement d'organisation et fait office de programme cadre. Il règle la partie obligatoire des CI. Cette dernière comporte au total 8 jours de cours à 8 heures, soit **6 jours en présentiel** et **2 jours d'apprentissage autonome encadré** (apprentissage hybride)² durant le stage de longue durée.

¹ Conformément à la variante 2 dans le plan de formation

² Conformément à l'ordonnance sur la formation

3. Paramètres de la CIFIC Suisse du 3 septembre 2012 relatifs aux jours CI supplémentaires et vue d'ensemble des concepts approuvés

A	Concepts à l'échelle suisse ou concepts pour toutes les commissions des cours d'une région linguistique
A1	Groupes d'entreprises ayant leurs propres programmes CI ³
	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'entreprises Avocats : 3 jours supplémentaires (au total, 13 jours conformément à la variante 4) • Groupe d'entreprises Caisses de compensation AVS : 2 jours supplémentaires (au total, 12 jours conformément à la variante 3)
A2	Besoins spécifiques aux régions linguistiques, à savoir : jours CI supplémentaires pour les branches de formation et d'examens qui ne sont pas actives dans une des régions linguistiques. ⁴
	<ul style="list-style-type: none"> • CIFIC Tessin : jours supplémentaires maximum selon la branche (maximum 14 jours conformément à la variante 4) <i>Remarque concernant la pratique actuelle dans le canton du Tessin : 2 jours supplémentaires dans certaines branches (au total, 12 jours selon la variante 3)</i>
B	Concepts pour certaines commissions des cours⁴
B1	Offres existantes et ayant fait leur preuve (pour toutes les entreprises faisant partie d'une commission des cours), qui (1.) reposent sur une large assise au sein des entreprises et qui peuvent être poursuivies de manière judicieuse (2.) en tenant compte des besoins des entreprises actives à l'échelle nationale (p. ex. Poste Suisse, Swisscom, etc.) ainsi que des groupes d'entreprises ayant leurs propres programmes CI et (3.) en coordination avec les plans d'études scolaires.
	<ul style="list-style-type: none"> • CIFIC Saint-Gall / Appenzell / principauté du Liechtenstein : 2 jours supplémentaires (au total, 12 jours selon la variante 3) • CIFIC Schwyz : 4 jours supplémentaires (au total, 14 jours selon la variante 4)
B2	Offres destinées à des groupes d'entreprises régionaux clairement définis (entreprises individuelles faisant partie d'une ou plusieurs commissions des cours)
	Aucun concept approuvé

CIFIC Suisse, 7 août 2015 (état le 17 août 2017)

³ Approbation par la CIFIC Suisse

⁴ Approbation par l'autorité cantonale compétente